
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 1^{er} octobre 2009

1. PERSONNEL (Raymond Bron)

Madame Jocelyne Mermoud a pris sa retraite à la fin du mois d'août dernier, après neuf ans d'activité au sein de l'administration communale.

Elle a été remplacée dès le 1^{er} août par Mademoiselle Sophie Bignens, née en 1984. Son apprentissage et son premier emploi se sont déroulés dans des services communaux de l'ouest lausannois.

Notre nouvelle collaboratrice a été choisie parmi 79 candidatures. Son cahier des charges est identique à celui de Madame Mermoud ; il recouvre notamment le contrôle des habitants, le bureau des étrangers, la tenue du rôle des électeurs, de l'économat, de statistiques et registres divers.

2. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)**Es Chesaux**

Les dernières communications municipales relatives à ce projet de quartier datent de mars dernier ; nous vous informons sur la délivrance du permis de construire, le transfert de propriété et le changement d'architecte.

Ces développements, additionnés des caprices du marché de l'immobilier, ont induit des modifications, toutes, il faut le préciser, dans les limites du plan de quartier approuvé par le Conseil et mis en vigueur par l'Etat.

C'est ainsi qu'une enquête publique complémentaire a permis d'intégrer une piscine couverte enterrée au programme des constructions, installation à l'usage des propriétaires habitant le quartier. Par ailleurs, toutes les habitations seront excavées et les chauffages généralement alimentés par des pompes à chaleur géothermiques (des panneaux solaires étant prévus dans le premier projet déjà).

Une deuxième enquête publique complémentaire, récemment décidée, portera sur quelques modifications architecturales mineures nécessitées par la transformation de six bâtiments de logements contigus en bâtiments collectifs. Le nombre de logements sera augmenté – toujours dans les gabarits autorisés – et les places de parc adaptées en conséquence.

Tous ces changements ont été discutés en commission d'urbanisme et approuvés par la Municipalité.

L'Exécutif a également signé l'acte de division du bien-fonds et pris connaissance du règlement de la PPE qui régit les parcelles de dépendance.

La constitution des servitudes publiques et le transfert des parcelles concernées au domaine public ont été mis à l'enquête. N'ayant pas suscité d'oppositions, elles seront prochainement inscrites au Registre foncier.

Les termes de la convention signée avec le promoteur sont ainsi respectés.

Par ailleurs, la Municipalité, prenant appui sur un sondage effectué auprès des propriétaires initiaux des trois parcelles formant Es Chesaux, a donné un nom aux deux allées traversant le quartier du Sud au Nord : le chemin des Chesaux pour l'allée Ouest et le chemin des Alouettes pour l'allée Est.

Les travaux d'équipement de la parcelle réalisés par la Commune débuteront à mi-octobre, le démarrage de ceux du quartier est toujours planifié pour le mois de novembre.

3. AFFAIRES GENERALES (Raymond Bron)

Il est encore juste temps de rappeler deux informations qui vous ont déjà été faites :

- La tenue, samedi 3 octobre, de l'info-marché du SDNL de 9h00 à 13h00 dans les halles de la Blécherette : une première occasion d'avoir une vision d'ensemble sur les travaux de planification du développement entrepris par les douze communes de la couronne nord lausannoise et l'Etat.
- Le déroulement, dimanche 4 octobre, de la journée sportive de Lausanne Région, au cours de laquelle sera présenté – et pratiqué – dans chacune des 29 communes membres un sport peu connu.

4. TRANSPORTS PUBLICS (Raymond Bron)

Un nouvel horaire de la ligne 60 des tl sera mis en place dès le 13 décembre prochain. Il sera coordonné avec les horaires scolaires et celui de Car Postal. Il offre les éléments nouveaux suivants, du lundi au vendredi :

- En heure de pointe du matin, mise en place d'une cadence à 15 minutes entre Cugy et Lausanne-Flon ; la desserte des communes situées au Nord de Cugy est améliorée par l'ajout d'un aller-retour supplémentaire.
- En heure de pointe du soir, une cadence régulière de 30 minutes est assurée sur l'entier du parcours, soit jusqu'à Froideville.
- Un départ supplémentaire entre 19h00 et 20h00 est ajouté depuis Lausanne-Flon en direction de Cugy.

5. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

L'entreprise Corelltech a été mandatée pour faire un contrôle général de notre réseau d'eau potable. Seules deux fuites ont été découvertes sur le réseau communal ; elles ont été réparées cette semaine. Le changement des compteurs anciens se poursuit, selon notre planification ; c'est à chaque fois l'occasion de contrôler les tronçons de canalisations privées et d'y repérer, le cas échéant, des fuites.

6. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Le Conseil d'établissement a été constitué le 8 septembre 2009. L'un des représentants des parents d'élèves, élus démocratiquement au cours d'une assemblée convoquée le 3 juin dernier, est Madame Joëlle Laufer de Cugy. Quant à la société civile, c'est Monsieur Jacques Jeanfavre qui en est le représentant de notre commune.

7. PARASCOLAIRE (Jacqueline Franzini)

Situation à fin septembre 2009 du parascolaire dans la commune :

Chaque matin, entre 10 et 15 enfants sont pris en charge dès 7 heures, et sont amenés à l'école pour 08h25, ou 09h10 s'ils n'ont pas d'appui.

A midi, avec le changement d'horaire, les secondaires finissent l'école à 11h30 ; entre 12 et 25 enfants du secondaire mangent le repas préparé par le traiteur.

A 11h50, les enfantines et primaires viennent les rejoindre, soit entre 23 et 30 enfants, dont la moitié sont issus des classes enfantines.

Ce sont ainsi entre 37 et 54 enfants qui mangent chaque jour les menus « fourchette verte » à la cafétéria du collège de la Combe.

Quant à la garde de l'après-midi, dès la sortie des classes à 15h15 et ce jusqu'à 17h30, ce sont entre 16 et 23 enfants qui sont gardés journalièrement, dont 6 à 11 issus de classes enfantines, sans compter les enfants venant uniquement aux devoirs surveillés (entre 6 et 8).

Le peuple vaudois a accepté le week-end passé l'entrée en vigueur de l'horaire continu. On peut relever que notre commune a anticipé la réponse aux besoins de ses habitants, en proposant depuis plusieurs années des mesures dans le domaine parascolaire.

Pour Cugy, comme pour beaucoup d'autres communes, le problème principal à résoudre est celui des locaux ...

Un forum traitant de l'accueil parascolaire aura lieu le 31 octobre à l'Université de Lausanne, organisé conjointement par la FAJE et le SPJ. Chacun est cordialement invité à y participer.

8. SECURITE SOCIALE (Jacqueline Franzini)

Le décompte final pour la facture sociale 2008 résulte sur un total de charges moins élevé de 13.9 millions (-2.3%) au niveau du canton.

Pour notre commune, la facture finale pour 2008 s'élève à Fr. 1'881'246.—, alors que les acomptes versés ont totalisé Fr. 1'961'532.—.

C'est ainsi un solde en notre faveur de Fr. 80'286.— qui devrait nous être prochainement remboursé.

9. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Dégâts dus à la grêle

Suite à l'orage de grêle du 23 juillet 2009, les dégâts suivants ont été annoncés à l'ECA, dont nous attendons la détermination :

Administration communale :

- Des tuiles ont été cassées
- Le coq a été abîmé
- Les moustiquaires ont été lacérées

Collège de la Chavanne :

- Des tuiles ont été cassées
- La vitre de la fenêtre du toit a été brisée

Salle de gymnastique du collège de la Chavanne :

- Des tuiles ont été cassées

Déchetterie :

- La toiture a été trouée
- Les parois ont subi quelques perforations

Centre œcuménique :

- Des lampadaires ont été cassés

Maison villageoise :

- Des tuiles ont été cassées
- Des stores à lamelles ont été abîmés

Ancienne Forge :

- Des tuiles ont été cassées

Interdiction de fumer dans les lieux publics

A la suite de la décision populaire et de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat, l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune sont désormais non fumeur depuis le 15 septembre 2009. La Municipalité a informé les utilisateurs de cette nouvelle disposition. Des affichettes ont été posées dans les bâtiments.

Jardin d'enfants

Les soumissions reçues au cours de l'été étant en nombre insuffisant, notre mandataire a dû se résoudre à procéder à de nouveaux appels d'offres. En conséquence, le préavis qui devait être déposé pour le 29 octobre sera présenté ultérieurement.

Afin d'offrir des conditions d'hébergement acceptables durant les mois à venir, le jardin d'enfants sera logé dans la salle de classe du collège de la Cavenettaz, réservée aux devoirs surveillés et à la garde des enfants (APEMS).

Ces accueils seront quant à eux déplacés, probablement sur le site scolaire.

Collège de la Chavanne

« Histoire d'O, quand tu nous tiens », tel pourrait être le titre du roman des douches froides du vestiaire de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne. Le mitigeur ayant été changé, les douches complètement renouvelées, c'est une pompe qui a décidé de nous lâcher, sans compter le croisement de tuyaux d'eau froide dans l'eau chaude qu'il a fallu corriger. C'est ainsi que la fraîcheur relative de ces lieux a pu être corrigée.

10. DOMAINES (Pierre-André Janin)

Coulée de boue

Le 26 juillet 2008, un orage qualifié d'extrême - de temps de retour assurément supérieur à 100 ans - a rapidement pris le dessus sur les buttes d'un champ de pommes de terre situé au lieu-dit « Sus le Billard », séparé du chemin des Fougères par une bande de forêt d'une cinquantaine de mètres. De grosses quantités de terre véhiculées par un torrent d'eau impressionnant ont causé de sérieux dégâts au sous-sol d'une villa du chemin de Faulieu.

Des travaux forestiers visant à améliorer cette situation, réalisés au printemps 2009, doivent permettre d'éviter une telle situation.

Le principe pour freiner le ruissellement de l'eau et l'érosion de la terre est le même que pour contrer la reptation de la neige : une multitude de petites tiges au sol sont préférables à un gros arbre tous les 8 à 10 mètres et un tapis de feuilles mortes.

Afin d'obtenir le rajeunissement souhaité, la moitié des gros arbres ont été enlevés dans la forêt incriminée. Ce procédé permet d'apporter de la lumière au sol, facilitant la germination des graines et le développement de nouvelles tiges. De 3 à 5 ans sont nécessaires pour que cette mesure porte ses fruits. Durant ce laps de temps, les branches de l'exploitation sont laissées à même le sol et permettent d'effectuer ce travail de frein. A mesure que le rajeunissement se développe, les branches pourrissent et servent d'humus pour le sol.

11. FORETS (Pierre-André Janin)

Journée verte

Le samedi 31 octobre, la Municipalité organise, tout comme en 2008, une journée consacrée à la forêt. Le nettoyage de certains secteurs et chemins sera agrémenté de la visite des captages et du réservoir. Une démonstration de travaux forestiers est également au programme.

Soupe à la courge, saucissons à la braise, pain, fromage et pommes devraient récompenser les participants et clore la matinée.

12. POLICE (Pierre-André Janin)

Le sgt Guex qui était le répondant de la gendarmerie pour la commune de Cugy occupe de nouvelles fonctions au Centre de la Blécherette.

Le gendarme Lucas Arnaud le remplace depuis le début du mois de juillet 2009. Frais émoulu de l'école de police, ce représentant de la force publique apporte dynamisme et jeunesse à l'équipe en charge de la sécurité dans le secteur.

13. ROUTES (Marianne Grec)

Giratoire des Biolettes

Les travaux d'aménagement du giratoire ont débuté le 24 août et vont bon train. La route des Biolettes est fermée et le restera jusqu'à la fin des travaux évalués à 4 mois. Tout se déroule jusqu'à maintenant sans mauvaise surprise, à l'exception du bas du chemin du Four, faisant partie de la bande de circulation, qui a dû être consolidé par un empierrement.

Ruissellement d'eau

Suite aux inondations de l'an passé (70 sur la commune) et à celles de cet été, des mesures urgentes ont été prises en plusieurs endroits.

La commune, ayant l'obligation de récupérer les eaux de ruissellement des chemins publics, se trouve confrontée notamment à un problème au chemin des Dailles qui n'est que partiellement équipé de grilles d'évacuation ; cette situation occasionne des inondations à répétition dans l'entreprise Isolux. Cette dernière ayant paré au plus urgent en faisant exécuter un renflement de protection, nous devons agrandir une grille et en créer une nouvelle sur le chemin lui-même. Un devis d'environ Fr. 10'000.— a été établi. Cette dépense, non inscrite au budget, a été portée à connaissance de la COFIN au titre d'une dépense urgente et imprévue.

Entretien annuel des routes

L'entreprise Chatelan n'a pas encore terminé les travaux d'entretien annuel des routes ; ils devraient l'être prochainement.

Eclairage

Les décorations de Noël, datant de 2003, sont à bout de course et occasionnent chaque année des frais importants pour de multiples changements d'ampoules. De nouvelles décorations ont été acquises.

Le périmètre éclairé pendant les fêtes sera légèrement élargi ; en fonction des disponibilités budgétaires, il pourrait être étendu progressivement au cours des années prochaines.

LA MUNICIPALITE